

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

1 - PERSONNEL ET RATIO

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Ratio éducatrice/enfants de 1 pour 5 pour les groupes d'enfants âgés de moins de 18 mois*	R-21			
Ratio éducatrice/enfants de 1 pour 8 pour les groupes d'enfants âgés de 18 mois ou plus*	R-21			
Ratio éducatrice/enfants de 1 pour 10 pour les groupes d'enfants âgés de 4 ans*	R-21			
Ratio éducatrice/enfants de 1 pour 20 pour les groupes d'enfants âgés de 5 ans ou plus au 30 septembre*	R-21			
Classes d'âge (nombre maximum d'enfants par classe d'âge) : pour les moins de 18 mois ³	L-13			
Classes d'âge (nombre maximum d'enfants par classe d'âge) : pour les 18 mois à 4 ans ³	L-13			
Classes d'âge (nombre maximum d'enfants par classe d'âge) : pour les 4 ans à 5 ans ³	L-13			
Classes d'âge (nombre maximum d'enfants par classe d'âge) : pour les 5 ans ou plus ³	L-13			
Classes d'âge : nombre maximum total d'enfants ³	L-13			
Classes d'âge : enfant reçu de classe d'âge non autorisée ³	L-13			
Enfant reçu pendant plus de 48 heures ³	L-13			
Formation en premiers soins ⁶	R-20			
Qualifications du personnel éducateur ¹²	R-23			
Vérification de l'absence d'empêchement ¹²	R-4, R-6, R-25			
Conservation des documents : qualifications, secourisme, absence d'empêchement ¹²	R-25			
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. ¹

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

2 - ACCÈS AUX LOCAUX

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Accès permis aux parents ¹²	R-98			
Mécanisme de contrôle de l'accès à l'installation ou aux locaux*	R-30			
Permis affiché et période de validité ¹²	L-22			
<i>C Conforme</i> <i>NC Non conforme</i>	<i>* Sur une base continue</i> <i>3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois</i> <i>6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois</i> <i>12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois</i>	<i>L + n° d'article</i> <i>R + n° d'article</i> <i>CR + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i> <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i> <i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>	

Identité

Nom de l'établissement			
Nom de l'installation auto-inspectée			
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)			
Signature		Date	

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative.

2

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

3 - ALIMENTATION

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Affichage du menu hebdomadaire des repas et des collations ¹²	R-112			
Respect du menu affiché*	R-112			
Menu équilibré ¹²	R-110			
Respect des diètes particulières ¹²	R-111			
Méthodes et moyens adéquats de conservation et de préparation des aliments ⁶	R-113			
<i>C Conforme</i> <i>NC Non conforme</i>	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	<i>L + n° d'article</i> <i>R + n° d'article</i> <i>CR + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i> <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i> <i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 3

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

4 - SANTÉ ET SÉCURITÉ DES ENFANTS

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Connaissance de la procédure en cas d'accident ou de maladie ⁶	R-102			
Les appareils utilisés à l'intérieur (structure d'escalade, balançoire, glissoire ou autre équipement de même nature installé à l'intérieur) doivent être prévus pour un usage intérieur, présenter des surfaces lisses et non tranchantes, être sécuritaires et placés sur une surface pouvant absorber l'impact d'une chute et être installés selon les normes du fabricant ⁶	R-104			
Sorties quotidiennes (sécurité de l'endroit, surveillance)*	R-114, R-100			
<i>C Conforme</i> <i>NC Non conforme</i>	<i>* Sur une base continue</i> <i>3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois</i> <i>6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois</i> <i>12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois</i>	<i>L + n° d'article</i> <i>R + n° d'article</i> <i>CR + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i> <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i> <i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative.

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

5 - MÉDICAMENTS

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Étiquetage des médicaments prescrits* :	R-118			
Nom des médicaments et date d'expiration				
Nom de l'enfant				
Posologie et durée du traitement				
Présence et mise à jour continue du registre par la personne ayant administré un médicament*	R-119			
Inscription complète dans le registre (pas de guillemets, pas d'initiales)*	R-119			
Entreposage des médicaments* :	R-120			
Sous clé et hors de portée des enfants				
À l'écart des denrées alimentaires, des produits d'entretien				
Autorisation parentale pour tous les médicaments prescrits*	R-116			
Autorisation médicale pour tous les médicaments prescrits (ordonnance ou étiquette de la pharmacie)*	R-116			
Autorisation parentale (pour les gouttes nasales salines, les solutions orales d'hydratation, la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, la calamine et la crème solaire sans PABA)*	R-116			
Signature des protocoles par les parents (acétaminophène et insectifuge)*	R-116			
Personnes désignées par écrit pour l'administration des médicaments ¹²	R-117			
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative.

5

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montérégie Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

6 - RANGEMENT DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET DES PRODUITS TOXIQUES

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Rangement des produits d'entretien et des produits toxiques* :	R-121			
Étiquetage adéquat				
Rangement hors de portée des enfants				
Rangement sous clé				
Rangement réservé à cette fin				
<i>C Conforme</i> <i>NC Non conforme</i>	<i>* Sur une base continue</i> 3 <i>Auto-inspection recommandée : tous les trois mois</i> 6 <i>Auto-inspection recommandée : tous les six mois</i> 12 <i>Auto-inspection recommandée : tous les douze mois</i>	<i>L + n° d'article</i> <i>R + n° d'article</i> <i>CR + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i> <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i> <i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative.

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

7 - ÉQUIPEMENTS POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 18 MOIS

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Jeux et matériel éducatif en quantité suffisante et adaptés à l'âge des enfants ³	R-35			
Jeux et matériel éducatif appropriés pour le programme éducatif ³	R-35			
Espace de rangement de jeux et de matériel à la portée des enfants ¹²	R-35			
Sièges et tables en quantité suffisante et adaptés à l'âge des enfants ¹²	R-35			
Tables à langer réservées pour les moins de 18 mois ¹²	R-35			
Tables à langer de hauteur appropriée, lavables et situées près d'un lavabo ¹²	R-35			
Contenant fermé pour les couches souillées ¹²	R-35			
Débarbouillettes et serviettes fournies et en quantité suffisante*	R-35			
Literie en quantité suffisante*	R-35			
Aucun lit superposé ni berceau ¹²	R-36			
Un lit par enfant ¹²	R-36			
Aucun lit portatif ¹²	R-37			
Utilisation de lits conformes au Règlement sur les lits d'enfants et les berceaux (<i>sont considérés comme dangereux les lits fabriqués avant 1986 et les lits sans étiquette de conformité au Règlement sur les produits dangereux</i>)*	R-37			
Conformité des lits modifiés aux règlements ¹²	R-37			
Utilisation de parcs conformes aux normes établies*	R-37			
Conformité des parcs modifiés aux règlements ¹²	R-37			
Jouets non toxiques, lavables, robustes et en bon état*	R-103			
Jouets conformes aux normes de sécurité ¹²	R-103			
Utilisation de barrières, de poussettes, de landaus et de clôtures extensibles conformes aux normes de sécurité applicables ³	R-105			
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative.

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

Présence d'un enfant dans un lit seulement aux heures de repos*	R-107			
Interdiction d'attacher un enfant dans son lit*	R-108			
<i>C Conforme</i> <i>NC Non conforme</i>	* <i>Sur une base continue</i> 3 <i>Auto-inspection recommandée : tous les trois mois</i> 6 <i>Auto-inspection recommandée : tous les six mois</i> 12 <i>Auto-inspection recommandée : tous les douze mois</i>	<i>L + n° d'article</i> <i>R + n° d'article</i> <i>CR + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i> <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i> <i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>	

Identité			
Nom de l'établissement			
Nom de l'installation auto-inspectée			
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)			
Signature		Date	

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 8

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

8 - ÉQUIPEMENTS POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 18 MOIS OU PLUS

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Jeux et matériel éducatif en quantité suffisante et adaptés à l'âge des enfants ³	R-35			
Jeux et matériel éducatif appropriés pour le programme éducatif ³	R-35			
Espace de rangement de jeux et de matériel à la portée des enfants ¹²	R-35			
Sièges et tables en quantité suffisante et adaptés à l'âge des enfants ¹²	R-35			
Tables à langer réservées pour les 18 à 35 mois ¹²	R-35			
Tables à langer de hauteur appropriée, lavables et situées près d'un lavabo ¹²	R-35			
Contenant fermé pour les couches souillées ¹²	R-35			
Débarbouillettes et serviettes fournies et en quantité suffisante*	R-35			
Literie en quantité suffisante*	R-35			
Quantité suffisante de lits de camp ou de matelas*	R-36			
Matelas recouverts d'une housse lavable*	R-36			
Jouets non toxiques, lavables, robustes et en bon état*	R-103			
Jouets conformes aux normes de sécurité ¹²	R-103			
Présence d'un enfant dans un lit de camp ou sur un matelas seulement aux heures de repos*	R-107			
Utilisation du téléviseur et de tout équipement audiovisuel exclusivement aux fins du programme éducatif ⁶	R-115			
<i>C Conforme</i> <i>NC Non conforme</i>	<i>* Sur une base continue</i> <i>3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois</i> <i>6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois</i> <i>12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois</i>	<i>L + n° d'article</i> <i>R + n° d'article</i> <i>CR + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i> <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i> <i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 9

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

9 - APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DANS LES AIRES DE SERVICE

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Équipement de la cuisine ou de la cuisinette : un réfrigérateur, une cuisinière/réchaud et un lavabo ¹²	R-34			
Les locaux sont équipés d'un téléphone fonctionnel ¹²	R-34			
Trousse de premiers soins existante et hors de portée des enfants ⁶	R-34			
<i>La trousse de premiers soins doit contenir les éléments suivants</i> et être adaptée au nombre et à l'âge des enfants reçus ⁶ :	R-34			
✓ Un manuel de secourisme général				
✓ Une paire de ciseaux à bandage et une pince à échardes				
✓ Une paire de gants jetables				
✓ Un dispositif de protection jetable servant à la réanimation cardiorespiratoire				
✓ Des pansements adhésifs stériles de différents formats enveloppés séparément				
✓ Des compresses de gaze stérile (102 mm x 102 mm)				
✓ Des rouleaux de bandage de gaze stérile (50 mm x 9 m)				
✓ Des rouleaux de bandage de gaze stérile (102 mm x 9 m)				
✓ Des bandages triangulaires				
✓ Des pansements pour les yeux				
✓ Des tampons alcoolisés				
✓ Des pansements compressifs stériles enveloppés séparément				
✓ Du diachylon hypoallergène (25 mm x 9 m)				
✓ Des tampons antiseptiques servant à désinfecter les mains, enveloppés séparément				
✓ Au moins un thermomètre rectal et des embouts jetables				
✓ Au moins un thermomètre buccal et des embouts jetables				
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 10

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

10 - CONFORMITÉ DES LOCAUX

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Activités fournies à l'adresse indiquée sur le permis ¹²	L-16			
Modification des locaux conforme aux plans approuvés ¹²	L-20			
Obtention préalable de l'autorisation écrite du Ministère pour toute modification des locaux ¹²	L-21			
Température (20 °C) et humidité (50 %) maximales*	R-30			
Fenêtre d'observation dégagée en tout temps*	R-32			
Matériaux des murs lisses et lavables ¹²	R-32			
Revêtement de sol tel que prescrit ¹²	R-32			
Revêtement de sol lavable ¹²	R-32			
Humidité de l'aire de jeu en hiver (minimum 30 %)*	R-32			
Cuisine fermée ou isolée (porte/mur) ¹²	R-33			
Accès des enfants à la cuisine uniquement sous surveillance*	R-33			
Vestiaire à l'usage exclusif des enfants ¹²	R-33			
Toilettes et lavabo en nombre suffisant pour le nombre d'enfants reçus ¹²	R-33			
Toilettes et lavabo en nombre suffisant pour le nombre d'étages de l'installation ¹²	R-33			
Toilettes et lavabo à usage exclusif du CPE ou de la garderie ¹²	R-33			
Espace de rangement fermé et indépendant pour la nourriture ³	R-33			
Espace de rangement fermé et indépendant pour les accessoires et les produits d'entretien ³	R-33			
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 11

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

Espace de rangement fermé et indépendant pour ranger séparément la literie ³	R-33			
Bureau administratif (si l'installation accueille plus de 20 enfants) ¹²	R-33			
<i>C Conforme</i> <i>NC Non conforme</i>	<i>* Sur une base continue</i> <i>3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois</i> <i>6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois</i> <i>12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois</i>	<i>L + n° d'article</i> <i>R + n° d'article</i> <i>CR + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i> <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i> <i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>	

Identité

Nom de l'établissement			
Nom de l'installation auto-inspectée			
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)			
Signature		Date	

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 12

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

11 - PROPRETÉ, SALUBRITÉ ET SANTÉ

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Laver et désinfecter* :	R-38			
Le mobilier et l'équipement				
Le matériel de jeu				
L'aire de jeu				
La cuisine ou cuisinette				
Les toilettes				
La buanderie				
Les espaces de rangement				
Les aires de circulation				
Maintenir en bon état et réparer de manière à respecter la condition initiale* :	R-38			
Le mobilier et l'équipement				
Le matériel de jeu				
L'aire de jeu				
La cuisine ou cuisinette				
Les toilettes				
La buanderie				
Les espaces de rangement				
Les aires de circulation				
Désinfection effectuée en l'absence des enfants*	R-38			
Aucun animal domestique sur les lieux*	R-109			
Aucune consommation de boissons alcooliques dans les locaux où sont fournis les services de garde pendant leur prestation*	R-99			
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 13

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

12 - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Cour extérieure du CPE ou de la garderie ¹² :	R-39			
Entourée d'une clôture conforme				
Située près de l'installation				
Aménagée sécuritairement				
Aménagements adaptés à l'âge des enfants reçus				
Aires et équipement de jeu conformes à la norme CSA/CAN-Z614-03 Aires et équipement de jeu*	R-40			
Programme d'entretien quotidien et mensuel de l'aire de jeu* :	R-40			
Inspection visuelle quotidienne et hebdomadaire				
Inspection détaillée mensuelle				
Rapport annuel de l'aire de jeu rédigé ¹²	R-40			
Registres de l'aire de jeu remplis*	R-40			
Certificat de conformité (norme CSA/CAN- Z614-03 Aires et équipement de jeu)* :				
Transmis dans un délai de 30 jours suivant la fin de l'aménagement	R-41			
Délivré par un professionnel reconnu	R-41			
À jour	R-42			
Avis au ministre d'une modification de l'aire extérieure ou de l'équipement de jeu*	R-43			
Transmission d'un nouveau certificat dans un délai de 30 jours à la demande du ministre*	R-43			
Respect des scellés* (Éléments pouvant motiver l'apposition de scellés : zone de protection, matériaux absorbants, accrochages des jeux et des structures, garde-corps et barrières de protection, intégrité structurale, espaces de coïncement)	L-76			
Surveillance adéquate et attention constante*	R-100			
Pataugeoire portative vidée, désinfectée et rangée après chaque usage*	R-106			

C Conforme	* Sur une base continue	L + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)
NC Non conforme	3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois	R + n° d'article	Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]
	6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois	CR + n° d'article	Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]
	12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois		

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 14

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

Parc public sécuritaire et délimité par une clôture (vérification avant chaque usage)* :	R-39			
Équipement adapté à l'âge des enfants reçus				
Située près de l'installation				
Entourée par une clôture				
Accessible durant les heures d'ouverture de l'installation				

<i>C Conforme</i>	<i>* Sur une base continue</i>	<i>L + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i>
<i>NC Non conforme</i>	<i>3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois</i>	<i>R + n° d'article</i>	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i>
	<i>6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois</i>	<i>CR + n° d'article</i>	<i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>
	<i>12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois</i>		

Identification

Nom de l'établissement			
Nom de l'installation auto-inspectée			
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)			
Signature		Date	

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 15

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

13 - FICHE D'INSCRIPTION

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Existence d'une fiche d'inscription pour chaque enfant ¹²	L-58			
Fiche d'inscription conservée dans les locaux de l'installation ¹²	L-58 – R-122			
<i>La fiche d'inscription doit contenir les éléments suivants¹² :</i>	R-122			
✓ Nom de l'enfant				
✓ Date de naissance				
✓ Adresse et numéro de téléphone de l'enfant				
✓ Langue comprise et parlée				
✓ Nom du parent				
✓ Adresse et numéro de téléphone du parent				
✓ Personne autorisée à venir chercher l'enfant (nom, numéro de téléphone, adresse)				
✓ Personne à appeler en cas d'urgence (nom, numéro de téléphone, adresse)				
✓ Date d'admission, journées ou demi-journées de fréquentation				
✓ Dispositions en cas d'urgence				
✓ Autorisation de sorties				
✓ Données sur la santé et l'alimentation de l'enfant (Le cas échéant, nom, adresse et numéro de téléphone du médecin de l'enfant qui requiert qu'on prête une attention particulière à sa santé ou à son alimentation)				
✓ Signature du parent				
Fiche remise au parent au moment du départ de l'enfant de l'installation ¹²	R-122			
<i>C Conforme</i> <i>NC Non conforme</i>	<i>* Sur une base continue</i> <i>3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois</i> <i>6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois</i> <i>12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois</i>	<i>L + n° d'article</i> <i>R + n° d'article</i> <i>CR + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i> <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i> <i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 16

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

Signature		Date	
------------------	--	-------------	--

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 17

Bas-Saint-Laurent Saguenay–Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

14 - FICHE D'ASSIDUITÉ

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Existence d'une fiche d'assiduité pour chaque enfant ¹²	L-58			
<i>Les fiches d'assiduité doivent contenir les éléments suivants¹² :</i>				
✓ Noms du parent et de l'enfant	R-123			
✓ Présence et absence : dates, journées ou demi-journées	C-23, R-123			
✓ Date de cessation de services	R-123			
✓ Signature du parent toutes les quatre semaines ¹²	R-123			
Mise à jour quotidienne des fiches d'assiduité ¹²	R-123			
Conservation des fiches d'assiduité pendant 6 ans	R-123			
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 18

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

15 - LISTE DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Numéros de téléphone à afficher près du téléphone ¹² :	R-101			
Centre antipoison du Québec				
Personne désignée en cas d'urgence				
CLSC le plus proche				
Numéros de téléphone à conserver à proximité du téléphone ¹² :	R-101			
Liste des parents de chaque enfant				
Liste du personnel (régulier et de remplacement)				
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 19

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

16 - CONSEIL D'ADMINISTRATION (D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE)

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Le titulaire de permis de centre de la petite enfance est une personne morale à but non lucratif ou une coopérative dont le conseil d'administration est composé de la façon suivante ¹² :	L-7			
✓ Au moins sept membres				
✓ Au moins les deux tiers des membres sont des parents usagers ou futurs usagers des services fournis par le centre et il ne peut s'agir de membres du personnel du centre ou de personnes liées à ces derniers				
✓ Au moins un membre est issu du milieu des affaires ou du milieu institutionnel, social, éducatif ou communautaire et il ne peut s'agir d'un membre du personnel du centre ou d'une personne liée à ce dernier				
✓ Au plus deux membres font partie du personnel du centre				
✓ Aucun membre n'est lié à un autre membre				
Qualité de parent de la présidente élue ou du président élu ¹²	R-27			
Validité des décisions du CA*	R-28			
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 20

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

17 - COMITÉ DE PARENTS (D'UNE GARDERIE)

	Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires/Correctifs
Convocation écrite des parents à l'assemblée de parents dans les délais requis ¹²	L-33			
Existence d'un comité de parents*	L-31			
Composition du comité de parents ¹²	L-31			
Consultations sur les aspects traités ¹²	L-32			
Nomination d'un président et d'un secrétaire ¹²	L-34			
Fréquence des réunions (quatre par année) ¹²	L-34			
Respect du quorum (trois membres)*	L-34			
Remplacement au départ d'un membre*	L-34			
Règlement intérieur ¹²	L-35			
Transmission par écrit aux parents du nom des membres du comité ¹²	L-36			
Convocation écrite des membres aux réunions du comité dans les délais requis ¹²	L-37			
Conservation des documents requis (dans l'installation et durant 5 ans) ¹²	L-38			
C Conforme NC Non conforme	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	L + n° d'article R + n° d'article CR + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1) Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2] Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]	

Identité

Nom de l'établissement	
Nom de l'installation auto-inspectée	
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 21

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

18 - PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION

		Cadre légal et réglementaire	C	NC	Commentaires et correctifs
Avis de changement d'adresse ou de nom transmis au ministre dans le délai requis*		L-17			
Avis de changement d'administrateur transmis au ministre dans le délai requis*		L-17			
Personnel de remplacement sur place en cas d'urgence*		R-24			
<i>C Conforme</i> <i>NC Non conforme</i>	* Sur une base continue 3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois 6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois 12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois	<i>L + n° d'article</i> <i>R + n° d'article</i> <i>CR + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i> <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i> <i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>		

Identité

Nom de l'établissement			
Nom de l'installation auto-inspectée			
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)			
Signature		Date	

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 22

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

19 - RÈGLEMENT SUR LA CONTRIBUTION RÉDUITE (CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET GARDERIES CONVENTIONNÉES)

	Cadre légal et réglementaire	C	N C	Commentaires et correctifs
Admissibilité conforme au règlement ¹²	CR-17			
Dans le cas d'une demande d'admissibilité refusée, avis écrit envoyé aux parents précisant leur droit de demande de révision ¹²	CR-17			
Formulaire de demande de PCR-PCE existant pour chaque enfant ¹²	CR-21			
Document au dossier parental conservé dans l'établissement ¹² :	CR-17, CR-21			
Demande d'admissibilité : Nom, adresse et numéro de téléphone du parent, Nom de l'enfant, Avis				
Documents prouvant l'admissibilité : Certificat de naissance du parent et certificat de naissance de l'enfant				
Documents pour les ressortissants étrangers				
Exemption de contribution ³ : Preuve du programme d'aide de dernier recours, Preuve de recommandation				
Fréquentation de l'enfant selon les termes de l'entente				
Dossier parental tenu à jour et conservé durant 6 ans ¹²	CR-22			
Attestation des services fournis dûment remplie ¹²	CR-20			
Services fournis ¹² :				
10 heures de garde	CR-6			
Collation et repas	CR-6			
Matériel éducatif	CR-6			
Heures d'ouverture	CR-6			
Services offerts aux enfants de 5 ans ou plus : 5 heures par jour, matériel éducatif, biens et services fournis, service de 10 heures pour les journées pédagogiques	CR-7			
Entente de service existante, respectée et conforme au modèle fourni par le Ministère ¹²	C-9			
Absence de frais additionnels exigés autres que ceux permis ¹²	CR-10			
Existence d'une entente particulière conforme au règlement ¹²	CR-10			
Paiement de la contribution réduite :				
Mode de paiement	CR-5			
Preuve de perception	CR-24			

C Conforme	* Sur une base continue	L + n° d'article	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)
NC Non conforme	3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois	R + n° d'article	Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. ²³

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois	CR + n° d'article	Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]
12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois		

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 24

Bas-Saint-Laurent Saguenay–Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001

Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches d'auto-inspection conçues à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies. Chacune porte sur un aspect de la qualité des services de garde éducatifs dont elle précise les principaux éléments qui peuvent faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille et des Aînés. Il s'agit d'un aide-mémoire utile pour l'amélioration continue de la qualité dans les installations offrant des services de garde éducatifs.

Services fournis à un enfant dont le parent est exempté de la contribution réduite ¹² :	CR-12			
Nombre d'heures de garde				
Collation et repas				
Matériel éducatif				
<i>C Conforme</i>	<i>* Sur une base continue</i>	<i>L + n° d'article</i>	<i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1.1)</i>	
<i>NC Non conforme</i>	<i>3 Auto-inspection recommandée : tous les trois mois</i>	<i>R + n° d'article</i>	<i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance [S-4.1.1, r. 2]</i>	
	<i>6 Auto-inspection recommandée : tous les six mois</i>	<i>CR + n° d'article</i>	<i>Règlement sur la contribution réduite [S-4.1.1, r. 1]</i>	
	<i>12 Auto-inspection recommandée : tous les douze mois</i>			

Identité

Nom de l'établissement			
Nom de l'installation auto-inspectée			
Nom de la personne ayant effectué l'inspection (en caractères d'imprimerie)			
Signature		Date	

Pour toute question touchant la qualité des services de garde à l'enfance, les centres de la petite enfance et les garderies peuvent communiquer avec la direction régionale de leur région administrative. 25

Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Capitale-Nationale Côte-Nord Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Chaudière-Appalaches	Montréal	Outaouais Abitibi-Témiscamingue Laval Lanaudière Laurentides Nord-du-Québec	Mauricie Estrie Montréal Centre-du-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 750, boul. Charest Est Bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Téléphone : 418 644-6955 Sans frais : 1 866 640-9919 Télécopieur : 418 646-9342	Direction régionale de Montréal Ministère de la Famille et des Aînés 600, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 4S7 Téléphone : 514 873-7200 Télécopieur : 514 873-6445	Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 1760 A, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Téléphone : 450 680-6525 Sans frais : 1 866 640-9918 Télécopieur : 450 680-6275	Direction régionale du Centre et du Sud du Québec Ministère de la Famille et des Aînés 201, place Charles-Le Moyne Bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7676 Sans frais : 1 866 640-9917 Télécopieur : 450 616-2001